



**Union Nationale des Arbitres de Football**  
**Section Départementale de Loire-Atlantique**

14, rue du Leinster – BP 4205  
44242 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

[www.unaf44.fr](http://www.unaf44.fr)

**CONTRAT PARTENAIRE**

**Article 1 : Nature du contrat et désignation du souscripteur.**

L'U.N.A.F Section Départementale de Loire-Atlantique (désignée également par UNAF 44) accorde à Mr ou Mme [REDACTED] représentant de la société [REDACTED] un encart publicitaire dans son journal « **Le Reflet** » à raison de deux parutions minimum par année et une visibilité sur le site Internet de la section départementale.

**Article 2 : Durée du contrat.**

Ce présent contrat est établi pour un an et renouvelable après consentement mutuel des deux parties. Ce nouvel accord sera alors concrétisé par la signature d'un nouveau contrat.

**Article 3 : Format de l'espace publicitaire.**

Il a été décidé pour des raisons pratiques et de mise en page que le format serait unique et correspondrait à un neuvième de page, sauf conditions dérogatoires mentionnées dans l'article sept.

**Article 4 : Tarif en vigueur.**

La redevance annuelle, non révisable, est fixée à la signature du contrat à 35 Euros. Ce tarif est exclusivement attaché au format mentionné à l'article trois, sauf conditions dérogatoires mentionnées dans l'article sept.

**Article 5 : Montant de la redevance et date d'exigibilité.**

Le souscripteur s'engage à verser à l'U.N.A.F 44 une redevance annuelle de 35 Euros. Cette somme est exigible à la signature du contrat.

**Article 6 : Cas de dénonciation du contrat par le souscripteur.**

En cas de dénonciation du contrat par le souscripteur, aucun remboursement ne pourra être exigé pour le versement déjà effectué pour le contrat en cours.

**Article 7 : Conditions dérogatoires.**

Dans le cas où le souscripteur souhaiterait de lui-même un format supérieur à un neuvième de page proposé, un avis de faisabilité serait demandé au Président de l'U.N.A.F 44 et au(x) rédacteur(s) dudit journal.

Fait en deux exemplaires, à [REDACTED], le [REDACTED] / [REDACTED] / 20 .

Le souscripteur,  
cachet de la société, signature  
précédée de la mention manuscrite  
« **lu et approuvé** »

Le Président de L'U.N.A.F 44  
BERNARD Jérémie

Le négociateur,  
représentant de L'U.N.A.F 44